

FICHE D'INFORMATION

PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES MONTS-TORNGAT

Le protocole d'entente signé par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador expose les modalités selon lesquelles ce dernier convient de transférer au gouvernement du Canada l'administration et le contrôle de toutes les terres requises pour la création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat.

Les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont négocié pendant environ quatre ans avant de conclure cette entente.

Les points saillants de l'entente sont :

- Les dispositions officielles approuvées par les gouvernements fédéral et provincial concernant la création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat.
- L'engagement de Parcs Canada à investir 14 millions de dollars au cours des dix prochaines années dans la planification, l'aménagement, l'exploitation et la gestion de la réserve de parc national.
- La création d'un comité consultatif fédéral-provincial – le premier du genre au Canada – qui se réunira au moins une fois l'an pour travailler conjointement sur les enjeux liés au mandat de Parcs Canada qui concernent l'ensemble de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.
- La création d'un forum public – également le premier du genre au Canada – qui se tiendra au Labrador tous les cinq ans, afin de permettre à la population d'examiner les enjeux liés à la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat et de recommander des mesures à cet égard.
- L'engagement de Parcs Canada à créer, dans la collectivité de Nain (Labrador), un bureau d'administration et un centre d'accueil et d'orientation pour les visiteurs de la réserve de parc.
- Des dispositions visant à promouvoir le tourisme durable lié aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette entente est assujettie aux conditions énoncées dans l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador. La réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat demeurera une réserve (plutôt qu'un parc) jusqu'à ce que soit réglées les revendications territoriales en cours dans cette région.